#### MAIRIE DE PONT D'OUILLY

### **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016**

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON - Maryvonne GRAINDORGE - Gilles MAUDUIT Maires-

adjoints – Christiane HUREL – Eric MARAIS – Lydia RIGOT – Chantal MARIE – Sylvie RAIRIE - Franck

DUMAY – – Sylvie HELIE – Cassandre MAGUERITE, conseillers municipaux

Absent excusé : Vincent MEYER (pouvoir à Gilles MAUDUIT)

Absents: Christophe LE GALL - Dominique SABRUN

### Démissions au sein du Conseil Municipal

Mme Le Maire fait lecture des courriers de Mrs Christophe LE GALL et Dominique SABRUN faisant état de leurs démissions pour convenances personnelles.

### Personnel en C.U.I.

La commune employant des agents sous contrat unique d'insertion, la trésorerie souhaite régulariser son dossier en y ajoutant la décision du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Mme Le Maire à recruter des agents en contrat aidé.

### Personnel communal – changement de grade au 1er mars 2016

Mme Le Maire propose au conseil municipal la suppression du poste adjoint technique 1ère classe (durée hebdomadaire 26/35ème) et la création du poste adjoint technique principal 2ème classe (durée hebdomadaire 26/35ème) afin de permettre l'avancement d'un agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget.

### Nomination délégué au Bocage Falaisien en remplacement d'un délégué démissionnaire

Suite à la démission de M. Dominique SABRUN il y a lieu de le remplacer au poste de délégué au Syndicat du Bocage Falaisien.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Vincent MEYER, délégué titulaire et M. Gilles MAUDUIT, délégué suppléant pour représenter la commune.

## Autorisation de délivrer des aides suite à la suppression du CCAS

Dans le cadre de la loi NOTRe, le CCAS est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Toutefois la commune est appelée à accorder des aides à certains habitants lorsqu'ils se trouvent en difficulté. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire a délivrer des secours. Un crédit sera inscrit au budget 2016.

### Postes de relèvement des eaux usées – remplacement de pompes

Suite à la panne des pompes de relèvement des eaux usées, le conseil municipal accepte le devis de remplacement de 2 pompes et une électrovanne pour un montant de 4272 € TTC.

### Achats de panneaux

Plusieurs panneaux de rues et de signalisation sont manquants. Le conseil municipal autorise l'ouverture d'une ligne de crédit de 1000 € dans l'attente du vote du budget 2016

### **Investissements 2016**

Plusieurs grandes lignes apparaissent et seront mises à l'étude du budget 2016

- Accessibilité
- PLU
- Éclairage du pont
- Remplacement de matériel (remorque, broyeur etc...)

# **Secours Populaire**

Dans le cadre de son action auprès du public le Secours Populaire recherche un local pour entreposer ses réserves.

## Dégâts au camping

Vu les nouvelles dégradations constatées à l'extérieur et sur le matériel à l'intérieur des locaux, Mme Le Maire a déposé plainte auprès de la brigade de gendarmerie.